PROGRAMME DE FORMATION

Réaliser un Registre Public d'Accessibilité (RPA)

Formation 18

Certification QUALIOPI : B00681
SIRET : 814 307 120 00018 – APE : 7112 B
Enregistré à l'agence nationale DPC sous le n° 9192
Qualifié OPQIBI 0111 Prise en compte du handicap : 18 02 3600
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 76 81 01435 81 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Formacodes	22214
Formateurs et intervenants	**Valérie PORTOLES** – Consultante en haute qualité d'usage
Tarifs et durées *(à la date du document)*	En entreprise : 2 550,00 € pour 2 jours de 7 h, soit 14 h *Exonération de TVA : en application des A. 256 et 256 A et 261-4-4° a du CGI* Pour actualiser cliquer ici
Lieux de formation	En entreprise
Conditions	En entreprise : Tous frais de déplacement, de restauration et d'hébergement compris
Modalités d'accès Délais d'accès	Intra (en entreprise) : dates à convenir Autres modalités de formation sur demande
Nombre de stagiaires	Jusqu'à 8 par session (âge minimum requis : 18 ans)
Taux de satisfaction des stagiaires *(à la date du document)*	Non connu
Validation	Exercices réalisés et remise d'une attestation de compétences
Lien site internet	https://liessaccess.fr/formations/f18-realiser-un-registre-public-daccessibilite

Programme mis à jour le 11/03/2024

Description résumée

Communication obligatoire sur le niveau d'accessibilité d'un établissement ; liste des prestations ou services proposés aux clients ; mise à jour ; dossiers témoins ; diaporama de la formation ; documents réalisés par le stagiaire ; suivi gratuit du premier dossier post-formation.

1. Contexte

Vous avez réalisé ou vous projetez de réaliser des travaux d'accessibilité dans votre établissement afin de répondre à des obligations réglementaires.

Le registre public d'accessibilité est précisément le document qui vous permet de communiquer auprès de votre clientèle en toute transparence sur les services qui sont devenus tout à fait accessibles aux personnes handicapées, ou sont en cours de le devenir, selon les besoins des usagers représentés par les quatre familles de handicaps repérées par la loi « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005.

Cette formalité a été rendue obligatoire depuis octobre 2017 aux établissements recevant du public. Elle participe à améliorer le management de la qualité et à communiquer de façon détaillée et exhaustive sur les services que vous proposez aux usagers.

Pour toutes ces raisons nous vous proposons une formation courte, adaptée à votre activité et à votre établissement.

Cette action de formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la Formation professionnelle ; elle concourt au développement des compétences dans la catégorie « Action de formation » mentionnée à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

2. Public destinataire

Chargés de projets, gérants ou agents d'établissements recevant du public, professions libérales, centres de formation, élus des collectivités locales, assistants à maître d'ouvrage, secrétaires de mairie, etc.

3. Prérequis

- Matériel nécessaire pour suivre la formation en présence :
  > Prise de note
  > Ordinateur

- Matériel nécessaire pour suivre la formation à distance :
  > Prise de note
  > Ordinateur performant avec micro, webcam et connexion internet haut débit

4. Objectifs – but professionnel visé

Être autonome lors de la création du registre public d'accessibilité conformément à la réglementation en vigueur.

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

4.1. Comprendre les fonctions et le contenu d'un registre public d'accessibilité.

4.2. Réaliser un registre public d'accessibilité et le diffuser.

4.3. Mettre à jour un registre public d'accessibilité.

5. Objectifs pédagogiques à atteindre

Pendant la formation, le participant devra :

5.1. Acquérir des connaissances sur les déficiences et les besoins pour les quatre familles de handicap.

5.2. Se familiariser avec les différentes parties d'un registre public d'accessibilité.

5.3. Compléter des registres publics d'accessibilité types selon des cas de figures.

5.4. Repérer les paramètres de mise à jour du registre public d'accessibilité.

6. Méthodes et moyens pédagogiques

Enseignement théorique et pratique avec mise en situation (étude de cas).

Matériel :

- Vidéo-projection (textes, schémas, photos, vidéos)
- Matériel et équipements de mise en situation de handicap (fauteuil roulant manuel ou électrique, lunettes de vision altérée ou bandeau de cécité, canne d'aveugle...)
- Documents papiers de dossiers témoins réalisés mis à disposition

Pour la formation à distance en mode "classe virtuelle" :

- Plate-forme de connexion LMS

7. Programme et contenu

JOUR 1 :

- Présentation de l'action de formation
- Rappel des objectifs de la formation et présentation du déroulement du stage
- Définition de l'activité et du projet professionnel du stagiaire

Sensibilisation au handicap avec mise en situation :

- **Module ACCESS-01 : Handicaps et usagers – Caractériser une large palette de handicaps et leurs implications concrètes**
  (Exposé théorique, exercices pratiques, échanges, réponse aux questions)

  Compétences développées : Être capable de comprendre les spécificités de chaque type de handicap, perte de mobilité ou différence ; Être capable d'appréhender les difficultés auxquelles les personnes en situation de handicap peuvent être confrontées.

  > Caractéristiques des différents types de handicap et descriptif des déficiences fréquentes ; Mise en parallèle avec les difficultés des personnes âgées
  > Manipulation du matériel et des équipements de mise en situation de handicap
  > Chaîne de déplacement, éléments du bâti et valeurs dimensionnelles à prendre en compte
  > Exercices de mise en situation de handicap sur des parcours intérieurs et extérieurs : expérimentation de la chaîne de déplacement et des difficultés qui peuvent être rencontrées suivant le handicap ou la déficience
  > Retours d'expériences, échanges

- **Module ACCESS-13 : Qualité d'usage et de participation pour tous – Répondre aux besoins de tous les usagers et réduire au maximum leur situation de handicap**

  Compétences développées : Être capable de prendre en compte les demandes et les particularités de chaque usager lors de la conception d'un produit, mobilier ou espace de vie ; Être capable de repérer les situations de handicap, d'inconfort ou de gêne et d'apporter des solutions correctives de qualité.

> La diversité des usagers
> Les besoins spécifiques
> Les anomalies de l'accessibilité « réglementaire »
> Une solution de qualité d'usage globale et pérenne, pour toutes et pour tous

- **Module ACCESS-06 : Solutions matérielles et technologiques – Proposer des solutions techniques adaptées et innovantes**

  Compétences développées : Être capable d'utiliser des moyens performants, pertinents et adaptés suivant les besoins, les demandes et les situations ; Être capable de proposer et de faire valider une solution d'accessibilité équivalente

  > Solution d'effet équivalent ou d'accessibilité équivalente : la procédure de présentation et de validation par les instances publiques
  > Démonstration par images et vidéos de matériels innovants et échanges sur leur efficacité, leur niveau d'ergonomie et leur pertinence
  > Présentation de l'Observatoire dédié (AFPAPH et CEREMA)

- Remise d'un document mémo des connaissances apportées dans la journée

JOUR 2 :

- **Module : Comprendre un registre public d'accessibilité**

  Compétences développées : Être capable d'expliquer le contenu et la pertinence de chaque partie du registre public d'accessibilité (RPA).

  > Présentation du registre public d'accessibilité (composition, diffusion et gestion)
  > Les documents associés et leur signification (Cerfa, dérogation, arrêtés préfectoraux…)
  > Obligations, responsabilités, sanctions

- **Module : Élaborer et diffuser un registre public d'accessibilité**

  Compétences développées : Être capable de produire et de présenter un RPA.

  > Présentation d'un rapport d'accessibilité et de son registre public d'accessibilité associé
  > Étude de cas d'un établissement et exercices progressifs

- **Module : Assurer le suivi d'un registre public d'accessibilité**

  Compétences développées : Être capable de gérer dans le temps la tenue du RPA

  > Prise en compte d'éléments nouveaux et d'évènements modificatifs
  > Étude de cas d'un établissement et exercices progressifs

- Clôture de la formation :
  Contrôle de la complétude des documents élaborés
  Remise de l'attestation de compétences
  Évaluation de l'action de formation par le stagiaire

8. Modalités d'information et d'accueil

Nos salles sont accessibles aux personnes utilisatrices d'un fauteuil roulant selon les dispositions règlementaires en vigueur. Nous pouvons répondre à d'autres spécificités sur demande (mobilier, boucle à induction magnétique…). Cela ferait l'objet d'un avenant à la convention de formation.

Une convocation à la session de formation est adressée 10 jours avant la session de formation.

Le formateur prend en charge les stagiaires dès leur arrivée. Il gère l'emploi du temps et propose de prendre les repas de la pause déjeuner en commun. À chaque candidat est transmis un livret d'accueil comprenant notamment le programme et le règlement intérieur.

Un tour de table permet aux stagiaires de se présenter, d'exprimer ce qu'ils attendent de la formation et les applications qu'ils en feront dans leur activité professionnelle. Cela permet au formateur de prévoir le transfert des compétences à faciliter. Il rappelle les objectifs de la formation avant de commencer le programme.

Les questions sont libres et participent à la richesse des échanges et au rythme des différentes interventions.

9. Modalités de contrôle continu

Une étude de cas est réalisée pendant la formation. Elle est confrontée aux avis des pairs et à celui du formateur.

La répétition et la reformulation sont régulièrement pratiquées.

10. Modalités d'évaluation des acquisitions

Un exercice final individuel réalisé par le stagiaire et visé par le formateur permet la validation des connaissances acquises pendant le stage. Une attestation de compétences est remise au stagiaire qui a acquis une maîtrise suffisante.

Choisir LIESS ACCESS pour l'expertise et la complémentarité des intervenants

LIESS ACCESS s'associe les compétences de formateurs et intervenants spécialisés dans leur domaine et ayant une solide expérience de terrain, afin de délivrer des formations de qualité. LIESS ACCESS met tout en œuvre pour que les bénéficiaires des formations soient rapidement opérationnels et autonomes dans l'exercice des acquis de la formation au sein de leur activité professionnelle.

Dans le cadre de la certification QUALIOPI, LIESS ACCESS vise l'excellence dans toutes ses prestations.

Une documentation numérique est partagée en fin de session de formation, y compris le diaporama complet de la formation.

Important ! Une assistance à distance après formation est assurée pour le premier chantier ou dossier.

Valérie PORTOLES,

Chef de projet, consultante-formatrice et spécialiste de la Qualité et du Confort d'Usage pour tous.

Elle a créé *happenGo*, une solution numérique labellisée par l'État ''Tous concernés, Tous Mobilisés'' pour décrire et valoriser l'accessibilité des ERP.

Également titulaire d'un diplôme d'éducatrice spécialisée et forte de 15 ans d'expérience en pilotage de projet, elle accompagne aujourd'hui les territoires et les entreprises dans leurs actions et projets de mise en accessibilité.